Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260309-20260311-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
02/03/2026
Affichée le 02/03/2026

L'an deux mil vingt-six
Le lundi neuf mars à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
12/03/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, M. MARIE Christophe, Mme PRIOUL Joëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme GAUTON Gaëlle, M. de MONCUIT Jacques, M. VASLET Didier, Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile, M. GERVIS Philippe, Mme GOBE Ghislaine, M. QUERRY Christophe, M. LEGAVRE Jean- Luc, Mme NAWOJ Elisabeth, Mme LENDORMY Clémence, Mme BROSSAY Aurélie, M. JUHEL Arnaud, M. CHEVALIER Yohann, Mme BOUGOUIN Vanessa.

Absents excusés **:**
M. HURAUX Alexandre a donné pouvoir à M. JUHEL Arnaud
Mme BERTHEL Marlène, M. PONTAIS Jean-Philippe, Mme ROUTIER Laetitia, Mme BOUVIER Maria.

Mme NAWOJ Elisabeth a été nommée secrétaire.

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 19

2026.03.11) PROJET Maison Assistantes Maternelles (MAM) : MISSION CONTROLE TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée par Orchestr'am, assistant à maîtrise d'ouvrage pour une mission de Contrôle Technique dans le cadre du projet de réhabilitation et extension d'une longère en Maison d'Assistantes Maternelles au 6 rue de Dinan Saint-Marc-le-Blanc.
Il indique que cette mission est obligatoire pour ce projet.

Il présente le rapport d'analyse des offres rédigé par Orchestr'Am et propose de retenir la société SOCOTEC Rennes qui présente l'offre la plus avantageuse techniquement et économiquement pour un montant de 6 330 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Retient la proposition indiquée ci-dessus de la SOCOTEC pour un montant de 6 330 € HT soit 7 596 € TTC.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260309-20260311-DE

Indique que ces dépenses seront payées à l'article 231 Opération 195 du budget,
Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 12 mars 2026

Le Maire :

O. GAIGNE